

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 18 décembre 2025,

Délibération n° :

DL55/2025

Objet :

Modification du règlement intérieur du réseau de déchèterie – resosurcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CHAZAN (suppléant – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. JEANNOT Rémi (suppléant – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Aucun pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 10/12/2025

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **24**
VOTANTS : **24**

Délibération n°DL55/2025

**Modification du règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries
du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le comité syndical,

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2333-76, L.2333-78 et L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les articles L.541-1 à L.541-46 du Code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

Vu le règlement sanitaire départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu la délibération n° DL22/2023 du 06 avril 2023 portant approbation du règlement intérieur de la déchèterie-ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse située à Villejust,

Vu la délibération n°DL28/2024 du 05 septembre 2024 portant approbation du règlement intérieur du réseau déchèterie-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Vu le règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse joint en annexe,

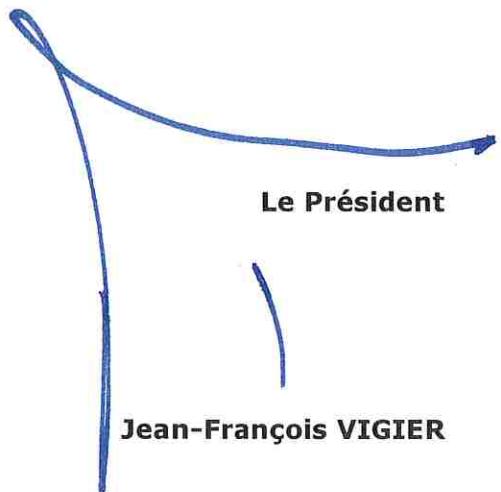
Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de modifier le règlement intérieur pour intégrer l'accès des professionnels à la déchèterie située à Saclay et définir le fonctionnement et les conditions d'accès pour ces derniers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Approuve les modifications du règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse tel que présenté en annexe.
- ✓ Précise que ledit règlement s'applique aux deux équipements en service du SIOM : la déchèterie-ressourcerie de Villejust et celle de Saclay.
- ✓ Dit que ce règlement sera affiché au SIOM, sur les deux déchèteries-ressourceries et téléchargeable sur le site Internet www.siom.fr.

- ✓ Dit que ce règlement sera communiqué aux communes du SIOM.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **30 DEC. 2025**
Affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL55_2025
Date de la décision:	2025-12-18 00:00:00+01
Objet:	Modification du règlement intérieur du réseau de déchèterie - ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20251218-DL55_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251218-DL55_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1184
nom original:		
Annexe DL 55 2025 Règlement intérieur déchèteries-ressourceries SIOM.pdf	application/pdf	4384569
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251218-DL55_2025-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	4384569
nom original:		
DL 55 2025.pdf	application/pdf	344866
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20251218-DL55_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	344866
nom original:		
note présentation DL 55 2025.pdf	application/pdf	144837
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251218-DL55_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	144837

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 décembre 2025 à 16h43min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 décembre 2025 à 16h45min09s	l'enveloppe 1295554 est valide et passe en attente de transmission